

DOSSIER FAMILLE

Dossier Famille

Chaque année, nous vous demanderons de modifier et valider les informations de votre dossier famille.

IMPORTANT : Vous devez valider et transmettre toutes les fiches du dossier, même si vous n'avez aucune information à modifier ou à renseigner.

Ce dossier est composé de plusieurs fiches que vous devrez valider et signer sur le portail. Si vous n'avez pas toutes les informations, vous pouvez dans un premier temps « Enregistrer en brouillon » puis revenir ultérieurement afin de « Valider et transmettre la fiche » (si vous ne validez pas, vos informations ne seront pas transmises à votre gestionnaire).

Une fois validée, les fiches ne sont plus modifiables, elles sont transmises à votre gestionnaire qui fera un contrôle et les validera ou les refusera. Vous recevrez un mail vous informant de l'action de votre gestionnaire, mais nous vous conseillons de vous reconnecter au portail régulièrement pour vérifier l'état de votre dossier famille.

1. Préparez vos documents avant de commencer :

Plusieurs pièces justificatives vont vous être demandées, nous vous conseillons de les préparer en les scannant sur votre ordinateur. Les pièces demandées sont les suivantes :

- Dernier avis d'imposition,
- En cas de séparation : le jugement de divorce/ la décision de justice (autorité parentale, modalités de garde des enfants)
- Justificatif domicile (quittance EDF / gaz / contrat de location)
- Pour chaque enfant :
 - o Attestation d'assurance pour chaque enfant
 - o Carnet de vaccination pour chaque enfant ou certificat médical de contre-indication
 - o En cas de traitement médical : l'ordonnance
 - o En cas de PAI : la copie du PAI
 - o Une photo

Pour chaque pièce demandée, vous pouvez déposer jusqu'à 4 fichiers, mais chaque fichier ne devra pas dépasser une taille de 2000 ko (soit 1,95 Mb).

2. Validation du dossier :

Une fois identifié, vous devez accepter les règlements intérieurs des structures auxquelles vos enfants sont inscrits et ce pour chaque enfant.

Vous devez cocher les cases « *J'ai pris connaissance du règlement intérieur et j'ai informé mon enfant de ce règlement* », puis « Valider et transmettre la fiche »


Si vous avez d'autres enfants pour lesquels cette action est nécessaire, leur nom est affiché en haut de l'écran, cliquer sur « *Accéder à la fiche* ».

3. Les différentes fiches

- **La fiche responsable famille** : renseignements généraux sur les responsables du compte famille.
- **Les fiches « autres responsables »** : renseignements généraux sur les autres responsables rattachés à cette famille




Pour chaque enfant :

- **La fiche assurance :**

- Une liste des assurances existantes est proposée, si la vôtre n'est pas présente, vous pouvez en saisir une nouvelle, dans ce cas, merci de remplir le maximum d'informations dont vous disposez : nom, adresse, téléphone.
- Si vous avez changé d'assurance, cliquer sur  (à la fin du nom de la compagnie) afin d'en choisir une nouvelle dans la liste proposée ou d'en créer une.

- **La fiche d'autorisations parentales**

- **La fiche de contacts :** vous allez pouvoir saisir sur cette fiche les différents personnes (autres que les responsables déjà désignés dans les fiches rattachées à la famille) qui seront autorisées à venir prendre votre enfant ou à contacter en cas d'urgence.

- Si vous souhaitez modifier un contact, cliquer sur  afin de le modifier. **ATTENTION :** le nom et le prénom ne sont pas modifiables, si vous avez fait une erreur sur ces informations, vous devrez le supprimer et le recréer.
- Si vous souhaitez supprimer un contact, vous devez suivre la procédure ci-dessous :
 - Le retirer pour chaque enfant en cliquant sur 
 - Enregistrer la fiche de l'enfant en brouillon
 - Une fois que vous avez retiré ce contact de tous vos enfants, cliquer sur « [Ajouter une personne](#) », le nom du contact est affiché, cliquer sur  pour le supprimer définitivement de vos contacts.

- **La fiche santé :** Vous devez renseigner dans cette fiche les vaccins, les exigences alimentaires, le médecin traitant,

○ **PIECES A JOINDRE :**

- Copie du carnet de vaccination,
- Si non vacciné : certificat médical de contre-indication,
- En cas de traitement médical : l'ordonnance,
- En cas de PAI : copie du PAI

- **La fiche règlement intérieur**